

# Notes de livraison Taxonomie **ORPS 1.4.1.2** 2025-09-30

La taxonomie **ORPS 1.4.1.2** s'applique aux Organismes de Retraite Professionnelle Supplémentaire. Cette taxonomie est une extension de la **taxonomie européenne « Pension Funds V2.9.0 Hotfix »** publiée par l'<u>EIOPA</u> le 16 juillet 2024 et complétée par une version **2.9.0 Hotfix 2** le 30/06/2025.

Cette taxonomie ORPS est portée par l'instruction 2023-I-10 et annexe.

Cette version de taxonomie entre en vigueur à partir de l'arrêté du :

- > 31/03/2025 pour le point d'entrée trimestriel qei\_orps
- 31/12/2025 pour le point d'entrée annuel aei\_orps

Cette version ORPS 1.4.1.2 Hotfix référence la taxonomie Pension Funds 2.9.0 Hotfix 2 dont elle intègre les dernières évolutions et reste instance compatible avec la version ORPS 1.4.1.1 publiée le 05/06/2025.

Les évolutions concernent l'ajout du code NACE 2.1 (colonne C0175 du tableau PFEF.06.02) qu'il sera possible de renseigner à partir de l'arrêté du **31/12/2025**. Cf la Release Notes publiée par l'EIOPA: <a href="https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/Full/2.9.0">https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/Full/2.9.0</a> hotfix2/PF/EIOPA PensionFunds Release Notes 2.9.0 Hot fix2.pdf

Cette version ORPS 1.4.1.2 Hotfix est facultative si vous utilisez déjà la version 1.4.1.1 et que vous n'utilisez pas le code NACE 2.1. Elle ne présente pas de changement par rapport à la version « draft » publiée le 10/09/2025 pour consultation.

Pour information, les données nationales (add-on ACPR) contenues dans les tableaux « PFEF.06.02.30 » pour aei\_orps et « PFEF.06.02.31 » pour qei\_orps, sont identifiables par la lettre « F » placée devant le code colonne :

Exemple: FC0031 « Portfolio/pension scheme type number ».

NB: rappel du respect de la Filing rule EIOPA 3.2. (b) relative à la valorisation des données de type pourcentage « percentItemType » dans une instance xbrl (exemple de la colonne C0440 « Taux de coupon annuel de l'exercice » de l'état PFEF.06.02.30.03).

Non-monetary numeric units useDecimalFractions:

A fact representing rates, percentages or ratios MUST be reported using decimal notation rather than in percentages (e.g. 9.31% must be reported as 0.0931).

#### Vous trouverez les livrables suivants :

- o Un document décrivant la taxonomie
  - "ACPR\_ORPS\_Description\_de\_la\_taxonomie\_V1.4.1.pdf" à utiliser en complément de la documentation de l'EIOPA.
- Les fichiers du DPM ORPS :
  - "ACPR\_ORPS\_DPM\_Dictionary\_V1.4.1.2PWD1.xlsx" constituant le dictionnaire.
  - "ACPR\_ORPS\_DPM\_Annotated\_Templates\_V1.4.1.2PWD1.xlsx" qui complète le DPM de la taxonomie EIOPA.

Les évolutions apportées par cette version 1.4.1 sont mises en évidence sur fond de couleur.

- Contrôles taxonomiques :
  - "ACPR\_ORPS\_Validations\_V1.4.1.2.xlsx" qui présente :

1<sup>er</sup> onglet : la liste des validations spécifiques aux données nationales (add-on ACPR).

2<sup>ème</sup> onglet : la liste des validations EIOPA de la taxonomie de référence Pension Funds V2.9.0 Hotfix 2.

3<sup>ème</sup> onglet : la liste datapoints identiques.

## Taxonomie

• La taxonomie, dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (EIOPA, Eurofiling et XBRL International).

### Instances

• Des instances squelettes, comportant l'ensemble des faits possibles, pour le point d'entrée avec des données à zéro, sans cohérence métier.

## Remarques et limitations

- Des assertions pourront être ajoutées dans les prochaines révisions de cette taxonomie.
- Cette taxonomie référence la taxonomie EIOPA Pension Funds V2.9.0 Hotfix 2